

Pourquoi Via Mulieris ?

Marie-France Vouilloz Burnier (15 mars 2018, vernissage de « L'histoire des femmes en Valais »)

Un philosophe français du XVII^e siècle, Poulain de la Barre, disait :

« Tout ce qui a été écrit par les hommes sur les femmes doit être suspect car ils sont à la fois juge et partie ».

C'est sous cet angle qu'il faut considérer ce qui s'est passé le 8 mars 2018, journée internationale pour les droits des femmes sur le plateau de Canal9. Une forte odeur de testostérone émanait de ce plateau pour un entretien que la chaîne valaisanne n'a pas hésité à titrer « **Nouveaux regards** sur l'histoire des femmes en Valais ». A cette occasion, un journaliste interroge le président de la Société d'histoire du Valais romand. Ce dernier indique que l'objectif de la publication des Actes du colloque de Via Mulieris dans les Annales valaisannes consiste à rendre hommage aux femmes du Valais et à leur dire merci ! Il se dit prêt à aller plus loin... mais pas jusqu'à laisser la parole aux femmes. Il démontre ainsi combien il lui paraît important de parler à la place des femmes ! Il donne entièrement raison à l'historienne Michelle Perrot pour qui les hommes sont intarissables lorsqu'il s'agit de parler des femmes, pour prendre la parole à leur place, leur imposer le silence et transmettre ainsi les représentations qu'ils se font de leurs compagnes.

Ecrire l'histoire des femmes en Valais, est un travail d'une réelle complexité car le silence des femmes est véritablement assourdissant ! Il s'agit de prendre comme témoins de la vie des femmes du passé, les discours que les hommes tiennent sur elles. En d'autres termes, les femmes sont parlées et dites par les hommes.

Les personnes présentes sur le plateau de Canal9, ce 8 mars 2018, illustrent ainsi de façon éclatante la raison d'exister de l'association Via Mulieris. En 2014, nous sommes parties du constat que le Valais était prêt à commémorer les deux cents ans de son entrée dans la Confédération en ignorant la part féminine de la société valaisanne ; nous avons alors pensé qu'il était nécessaire que les femmes parlent elles-mêmes de leur propre histoire et nous avons fixé les objectifs de Via Mulieris :

- promouvoir l'histoire des femmes valaisannes, leur restituer leur place, les rendre visible dans l'actualité et envisager l'avenir ;

- comprendre d'où l'on vient pour mieux lutter contre les discriminations actuelles ;
- susciter et stimuler des travaux de recherche qui portent sur la thématique de l'histoire des femmes en rapport avec la situation actuelle.

Il nous paraissait nécessaire de dépasser les thématiques de l'histoire valaisanne conjugée au masculin comme par exemple : l'Eglise et la société, l'énergie et les barrages, le tourisme et les loisirs, la politique et les institutions, la culture, etc.

Admettons pourtant aujourd'hui avec le fin connaisseur de l'histoire des femmes en Valais, présent sur le plateau de Canal9 que les choses ont changé pour les femmes dans ce canton!

1- NON on ne les brûle plus en place publique sous prétexte de sorcellerie comme le montre Chantal Ammann dans son magnifique article consacré aux *Valaisannes au Moyen-Age*.

Aujourd'hui, tout va pour le mieux !

C'est dans le silence feutré du foyer conjugal qu'en 2016, en Suisse, 12 femmes ont trouvé la mort sous les coups de leurs maris, de leurs compagnons, de leurs ex ! (En France, on signale un féminicide tous les trois jours dans le domaine privé). Les journalistes font passer ces crimes pour des crimes passionnels et leurs auteurs pour des amoureux désespérés : « Il n'a pas supporté qu'elle le quitte, il l'aimait trop, il l'a tuée ».

2- NON les femmes gestionnaires de la fortune familiale ne sont plus illettrées comme celles du patriciat valaisan, décrites par Jasmina Cornut dans son brillant article intitulé *La vie quotidienne des femmes du patriciat valaisan*.

Aujourd'hui, tout va pour le mieux !

Les femmes sont de mieux en mieux formées ; elles ne sont plus que 9% à ne pas posséder de formation professionnelle en Suisse. Les filles forment la majorité d'une classe d'âge d'élèves à obtenir la maturité ; elles se retrouvent également en majorité sur

les bancs de certaines facultés universitaires par exemple en faculté de lettres, de psychologie ou de médecine. Le corps professoral se féminise à l'université mais reste encore à très forte majorité masculin. Force est de constater qu'aujourd'hui, dans notre canton, les divers établissements scolaires supérieurs restent en mains masculines :

Direction du Collège de la Planta : Monsieur François Rossier

Direction du Collège des Creuset : Monsieur Christian Wicky

Direction du Collège de l'abbaye de Saint-Maurice : Monsieur le chanoine Alexandre Ineichen

Direction du Collège Spiritus Sanctus de Brigue : Monsieur Gehrard Schmidt

Direction générale de la HES-SO Valais : Monsieur François Seppey

Direction de la Haute école pédagogique : Monsieur Patrice Clivaz

Direction de la Haute école de musique, site de Sion : Monsieur Aurélien D'Andrès

Direction de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, site du Valais : Monsieur Marc-André Berclaz

Une exception pourtant dans ce beau concert ! Direction de l'Ecole cantonale d'art du Valais : Madame Patricia Comby MAIS directrice ad interim !

3- NON les femmes devenues mères hors des liens du mariage (et par l'opération du Saint-Esprit !) ne sont plus punies de délit de lubricité et condamnées à des peines infamantes ainsi que le rappelle Myriam Evéquoze dans l'article admirable qu'elle consacre au *Statut des mères célibataires en Valais*.

Aujourd'hui tout va pour le mieux !

Les femmes forment 85 % des familles monoparentales ; elles sont exposées à un risque de pauvreté au quotidien comme le montre l'étude de Patricia Dorsaz réalisée en 1993 car elles travaillent dans des branches où les salaires sont bas.

Soulignons également que depuis 1981, la Constitution fédérale prescrit que femmes et hommes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale ; elles touchent pourtant des salaires entre 16 et 21% inférieurs à ceux de leurs collègues masculins aussi bien dans le public que dans le privé ! Dois-je rappeler ici l'extrême différence entre la rémunération de Mme Karine Perraudin, l'actuelle présidente du Groupe

Mutuel, (un salaire plafonné à 200'000.- en 2018) et celle de son prédécesseur Pierre-Marcel Revaz (2,2 millions pour l'année 2010) ?

4- NON les femmes ne subissent plus la maternité comme une période d'immense solitude, à la recherche d'un lieu d'accueil pour leurs enfants comme le proposaient ces femmes exceptionnelles qu'étaient Marie-Rose Zingg ou S^r Claire.

Aujourd'hui tout va pour le mieux !

Depuis 2005, les mères travailleuses peuvent bénéficier d'un généreux congé de maternité de 14 semaines payées à 80% du salaire déterminant. Il a fallu patienter 60 ans pour qu'un article constitutionnel sur la protection de la famille accepté en 1945, soit enfin inscrit dans la loi ! Les femmes savent se montrer patientes ! Les pères le seront-ils autant pour que soit accepté un congé parental qu'ils partageraient avec leurs compagnes pour tisser eux-mêmes et en direct les liens avec leur progéniture?

C'est depuis la loi sur la jeunesse de l'an 2000 que des solutions de garde pour les enfants sont parcimonieusement proposées aux femmes qui se retrouvent seules à devoir concilier activités professionnelles et devoir parental.

5- NON les tenant-e-s du planning familial et de la consultation conjugale ne sont plus l'objet de la surveillance de l'Eglise et ne sont plus voué-e-s aux gémonies par la frange bien-pensante de la société valaisanne comme le décrit Anne-Françoise Praz dans son remarquable article consacré aux *Pionnières et pionniers valaisans du planning familial*.

Aujourd'hui, tout va pour le mieux !

En Suisse, il a fallu attendre 2002 pour que soit légalisée l'interruption volontaire de grossesse. En 2014 déjà, l'UDC a présenté une initiative populaire dite « Financer l'avortement est une affaire privée » demandant à ce que l'avortement soit radié des prestations de l'assurance maladie obligatoire. Le droit à l'avortement est remis en question dans plusieurs pays d'Europe. En Italie, on voit croître le nombre de médecins objecteurs de conscience qui sous prétexte de préserver les droits de l'enfant à naître, sont prêts à ignorer les droits des femmes et à laisser mourir la mère dans d'indicibles

souffrances plutôt que de pratiquer une interruption de grossesse, comme cela a été le cas en 2017.

6- NON les femmes ne votent plus pour du beurre comme en 1957 à Martigny-Bourg, à Sierre ou à Monthey ; elles ne doivent plus se mobiliser pour obtenir le droit de vote comme le montre Elisabeth Joris dans son excellent article *Du tunnel au barrage, du consortage au suffrage*.

Aujourd'hui, tout va pour le mieux !

En effet, plus de 40 ans après avoir obtenu le droit de vote, les femmes entreprennent comme le dit si bien Cilette Cretton « un vrai parcours de la combattante lorsqu'elles veulent faire usage de leur droit d'éligibilité ». Elles représentent 20% du Conseil d'Etat, 19,2% de la députation au Grand Conseil, 18% des élu-e-s des conseils communaux, 7,8% des présidences de communes (7 femmes sur 64 communes dans le Valais romand et 3 femmes sur 63 communes du Haut-Vs). Je partage l'exaspération de Cilette Cretton ! Dans son intervention à la Société académique du Valais en 2015, elle citait Gisèle Halimi : « L'avenir boitera s'il n'est construit que de mains d'hommes et d'attentes de femmes ! » et souhaitait, non sans ironie, que le Valais n'attende pas le tricentenaire de son entrée dans la Confédération pour s'en rendre compte.

Enfin, constatons avec Clothilde Palazzo-Crettol dans son impressionnant article *Apprendre du passé, déconstruire le présent, bâtir l'avenir* qu'aujourd'hui tout va pour le mieux !

- dans l'espace familial, ce sont les femmes qui portent la charge mentale de la reproduction, du souci et du soin ;
- 100% des femmes en Suisse font du travail domestique contre 57% des hommes ;
- la promotion de l'allaitement de longue durée redonne une place privilégiée à la mère auprès de l'enfant ;
- les pères restent des acteurs secondaires de la parentalité même si quelques-uns d'entre eux daignent accompagner leurs enfants à la garderie, le matin ;
- les proches aidants sont majoritairement des proches aidantes, les femmes du couple prenant soin de leur conjoint âgé ;

- la division sexuée du travail perdure (moins de choix dans les métiers pour les femmes et grande difficulté à occuper des postes élevés) ;
- les chômeuses sont plus nombreuses que les chômeurs.

Impossible donc, dans ces conditions, de laisser la parole aux hommes pour dire que tout va pour le mieux alors que les femmes doivent continuer de se battre pour la reconnaissance de leurs droits, pour une meilleure représentation politique, scientifique et médiatique. Dans ce pays où seules *les vaches sont reines*, il faut remettre en cause les définitions normatives de la famille, du travail, de la formation, de la sexualité et poursuivre le combat contre les injustices faites aux femmes.

Je ne peux terminer ce bref tour d'horizon sans rendre un vibrant hommage au travail de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) qui soutient activement les démarches des femmes en Valais visant à déstabiliser l'hégémonie masculine ; l'Office cantonal de l'égalité et de la famille offre notamment aux femmes la possibilité de suivre des formations qui les mettent en valeur, les aident à être plus sûres d'elles-mêmes, les encouragent à s'exprimer en public, à prendre la parole pour elles-mêmes, à se considérer avec aménité et fierté.

Oui, Mesdames ! Yes we can !